Département d'Indre et Loire
Arrondissement de CHINON
Commune de VILLIERS AU BOUIN

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le cinq octobre à 19 heures,
Le Conseil Municipal de la commune de VILLIERS AU BOUIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. SAMEDI Daniel.
Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14

Etaient présents : Mr SAMEDI, Mr JUMELIN, Mme GUIBERT, Mr GABOUT, Mr ALLARD D'ARGOEUVES, Mme GUIDOIN, Mr METRO, Mr FLEUREAU, Mme DARAN, Mme ALLARD, Mme ALBERT, Mme PAINEAU, Mr VACHERON, Mr PELLEROT, formant la majorité des membres en exercice.
Absents excusés : Mme DIAS

Mme PAINEAU a été désigné en qualité de secrétaire.

Adoption du PV du 01 septembre 2026

Le Maire,
Après avoir demandé aux Conseillers Municipaux s'ils avaient des observations à formuler sur le procès-verbal du 01 septembre 2026,
Le procès-verbal du 01 septembre 2026 a été adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance du 05 octobre 2026

- Adoption du procès-verbal du dernier conseil municipal
- Présentation du Bistrot du Bouin par Laura et Jordan PEUCHET-PAIN
- Délibération concernant la vente de chemins communaux
- Délibération concernant la charte d'engagement du projet de plantation de haies
- Devis stores de l'école
- Délibération sur la taxe des ordures ménagères
- Délibération pour l'achat de climatiseurs pour l'école
- Délibération ligne de trésorerie
- Divers

DELIBERATIONS :

1/05102026 : Délibération concernant la vente de chemins communaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une demande a été faite en mairie concernant l'achat d'un chemin rural.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne plus vendre de chemins communaux ainsi que de chemins ruraux.

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

2/05102026 : Délibération concernant la charte d'engagement du projet de plantation de haies

Monsieur le Maire présente et lit la charte d'engagement SENSIBILIS'HAIE concernant un projet de plantation de haies porté par la Fédération Nationale des Chasseurs et la Communauté de Communes TOVAL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de s'engager pour cette charte de plantation de haies.

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

3/05102026 : Devis stores de l'école

Monsieur le Maire propose la réparation et le remplacement des cordelettes concernant les stores des classes qui serait effectué par l'entreprise DELANOUE.
Monsieur le Maire explique qu'une demande de subvention peut être demandé pour le remplacement des stores par des volets roulants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de remplacer les cordelettes obsolètes et de demander un devis pour effectuer la demande de subvention concernant la pose de volets roulants.

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

4/05102026 : Délibération sur la taxe des ordures ménagères

Monsieur le Maire explique au conseil Municipal la nécessité de solliciter auprès des locataires la taxe des ordures ménagères figurant sur la Taxe Foncière 2026.

Voici les montants :

Restaurant l'Etape :
Janvier à août (8mois) = 208€
18 jours de septembre : 16.20€
208 + 16.20 = **224.20€**

Restaurant le Bistrot du Bouin :
12 jours de septembre : 10.80€
Octobre à décembre (3mois) = 78€
10.80 + 78 = **88.80€**

Logement école type 4 locataire **Mme VERNEAU** : valeur locative 1002 x 18.01% = 180.46€

180.46€ / 12 = 15.04€ par mois donc 15.04€ * 4 mois = 60.15€

10€ payé tous les mois de janvier à avril (10€ * 4 mois = 40€)

60.15€ - 40€ = **20.15€**

Logement école type 4 locataire **Mme CHEREAU** : valeur locative 1002 x 18.01% = 180.46€

180.46€ / 12 = 15.04€ par mois donc 15.04€ * 7 mois = 105.28€

10€ payé tous les mois de juin à octobre (10€ * 5 mois = 50€)

105.28€ - 50€ = **55.28€**

Logement école type 3 locataire Mme **ESCRIVA** : valeur locative 913 x 18.01% = 164.40€

10€ payé tous les mois de janvier à octobre (10€ * 10 mois = 100€)

164.40€ - 100€ = **64.40€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le remboursement de la taxe des ordures ménagères par les locataires.

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

5/05102026 : Délibération pour l'achat de climatiseurs pour l'école

Monsieur le Maire explique avoir sollicité ses conseillers pour l'achat de 10 climatiseurs via l'entreprise PASTEAU pour un montant de 7618.62€. Ces climatiseurs seront installés que par forte chaleur.
Une demande de subvention auprès d'EDF est faite pour un montant de 4000€.
Cela revient à 3618.62€ pour la commune.

Concernant le paiement, un virement de crédit a été établi comme suit :

Budget	Section	Imputation	Chapitre	Opération	Montant
33200	Investissement	2151	23	453 VOIRIE	-7 618.62
33200	Investissement	2188	23	457 CLIMATISEURS	+7 618.62

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'achat des climatiseurs, le virement de crédit et la demande de subvention auprès d'EDF.

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

6/05102026 : Délibération ligne de trésorerie

Monsieur le Maire sollicite auprès du Conseil Municipal l'autorisation de contracter une ligne de trésorerie pour un besoin ponctuel de trésorerie. 3 offres sont proposées : CREDIT AGRICOLE, CAISSE D'EPARGNE, CREDIT MUTUEL

Après en avoir délibéré :

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le conseil municipal décide de contracter auprès du crédit mutuel une ouverture de crédit d'un montant de 200 000€ dans les conditions suivantes :
Montant : 200 000€
Durée : 12 mois
Taux : Euribor 3 mois moyenne 1 mois + marge : 0.70%
Période de paiement des intérêts : trimestriel
Frais de dossier : 200€
Commission de non-utilisation : 0.10%

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement de fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions précisées par le contrat d'ouverture de crédit au Crédit Mutuel.

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Divers

Monsieur le Maire explique que l'étang de la cimenterie serait à vendre, la parcelle contient des bâtiments, du terrain et l'étang. Si la commune est intéressée pour acheter, elle laisserait un droit de pêche à l'Association de pêche des anciens de la cimenterie.

Monsieur le Maire évoque le budget concernant les travaux d'aménagement du bourg :
Travaux PIGEON = 143 619.24€ HT
Maîtrise d'œuvre ZEPPELIN = 14 561.72€ HT
TOTAL = 158 180.96€ HT
Subventions accordées : STA Voirie 30 000€ + Socle 5 269€ + subvention du Département selon pourcentage
Monsieur le Maire invite ses conseillers à l'inauguration du bourg qui aura lieu le 30 octobre à 11h30, et indique que l'entreprise PIGEON prendra en charge la moitié du vin d'honneur et du buffet.

Monsieur Olivier ALLARD D'ARGOEUVES a préparé et lu une présentation du SIEIL.

La commission des bâtiments est conviée le vendredi 30 octobre à 14h.

La commission des chemins est conviée le samedi 31 octobre à 14h.

Monsieur le Maire évoque les vœux du Maire qui auront lieu le dimanche 24 janvier à 11h.

La prochaine réunion aura lieu le lundi 02 novembre à 19h.

Le Maire
Daniel SAMEDI

MAIRIE DE VILLIERS-SUR-LOIR
37330

Secrétaire de séance
Alexandra PAINEAU